

PROJET DE RÉSIDENCE AUGUSTA BESSON 2023-2028



EDITO

Le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit est un établissement avec une double vocation sanitaire et médicosociale. La résidence Augusta Besson est un des quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'établissement.

Les EHPAD de l'établissement, assurent une activité centrée autour du bien-être de la personne âgée à partir de méthodes d'accompagnement telles que la démarche Montessori.

Le projet d'établissement 2023-2028 de la résidence Augusta Besson fixe avec ambition les orientations stratégiques pour les cinq années à venir. Il s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement 2020-2024 du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit.

Ce nouveau projet guidera l'action de tous les professionnels auprès des usagers et des partenaires. Il permettra une meilleure lisibilité sur les enjeux et les projets afin de définir la trajectoire de la résidence pour les cinq prochaines années. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle qui pourra donner lieu à la rédaction d'avenants afin de prendre en compte les nouvelles actions.

Il se décline en 5 axes stratégiques et 18 mesures.

Valérie BRUNIER

Directrice

Table des matières

EDITO	2
PRESENTATION DE LA RESIDENCE AUGUSTA BESSON	4
FICHE D'IDENTIFICATION	7
AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES.....	8
Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins	8
Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents.....	9
Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d’accompagnement et lui permettre d’en être acteur	10
Mesure 4 : Avoir une réponse de proximité sanitaire.....	11
Mesure 5 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l’accompagnement de leurs proches	11
AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L’OUVERTURE SUR L’EXTERIEUR	13
Mesure 6 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l’évolution des attentes de la population	13
Mesure 7 : Renforcer le lien entre la résidence, les médecins libéraux et l’hôpital	13
AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS	15
Mesure 8 : Attirer, intégrer les nouveaux professionnels.....	15
Mesure 9 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif.....	16
Mesure 10 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers	16
Mesure 11 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers.....	16
Mesure 12 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles	16
AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE	17
Mesure 13 : Diminuer l’empreinte carbone de la résidence	17
Mesure 14 : Recourir à la dématérialisation avec l’objectif « Zéro papier »	17
Mesure 15 : Maîtriser l’impact environnemental de la résidence.....	17
AXE 5. PLACER L’INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS	19
Mesure 16 : Optimiser le management participatif au sein de la résidence	19
Mesure 17 : Aligner le système d’information de l’EHPAD sur les orientations stratégiques de l’établissement	19

PRESENTATION DE LA RESIDENCE AUGUSTA BESSON

La résidence Augusta Besson est ouverte depuis le 16 mars 2009. La résidence est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante) situé en zone rurale, à proximité d'un village de 1035 habitants.

Cet établissement est construit sur un terrain de 10 000 m² sur la commune de Saint-Paul-les-Fonts. Il est situé en amont du village, sur un vaste espace de garrigue, propice aux promenades.



Il conserve le nom d'Augusta Besson en souvenir des trente années de fonctionnement de l'Institution à laquelle sont attachés les habitants de Saint-Paul-les-Fonts.

L'EHPAD d'une capacité de 60 lits qui a vocation à accueillir majoritairement des personnes âgées dépendantes compte tenu du vieillissement de la population et de la politique de maintien à domicile.

PUBLIC ET MODALITÉS D'ADMISSIONS

La Résidence Augusta Besson permet d'accueillir :

- Des personnes seules ou en couple âgées d'au moins 60 ans ayant une dépendance physique et/ ou psychologique et/ou cognitive nécessitant une aide dans les actes de la vie quotidienne,
- Des personnes de moins de 60 ans qui sont admises par dérogation et à titre exceptionnel,
- Des personnes valides atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée dans le « CANTOU » sécurisé de 14 places.

La structure, médicalisée permet une surveillance médicale et paramédicale à l'exclusion de certaines pathologies nécessitant des soins techniques auxquels l'EHPAD ne peut répondre.



LES HÉBERGEMENTS

D'une capacité totale de 60 lits, trois types d'hébergements sont possibles au sein de la résidence :

- Un hébergement traditionnel d'une capacité de 43 lits, répartis sur un rez-de-chaussée et sur un étage en 3 unités de chambres individuelles ;
- Un hébergement de type « CANTOU » de 14 chambres individuelles qui s'ouvrent sur un jardin sécurisé. Il permet d'accueillir des personnes présentant des risques d'errance ou de fugue dès leur admission ;
- 3 lits sont réservés aux séjours temporaires. Ce mode d'hébergement permet de faire le relais avec l'aidant sur une période déterminée.

LES LIEUX DE VIE

Chaque chambre d'une superficie de 20-25m² est équipée d'une salle de bains comprenant un lavabo, un WC et une douche adaptée aux personnes à mobilité réduite. Elle comprend également la télévision et un accès possible au WIFI.

Chaque chambre peut être équipée d'un frigo en location et peut être personnalisée en respectant l'environnement.

L'ensemble des chambres comporte un plancher chauffant / rafraîchissant afin de réguler la température des pièces et d'assurer ainsi bien être et confort en toute saison.

L'établissement offre un atout considérable : une cuisine sur place où les repas sont servis en liaison chaude.

Un agent technique sur place permet la réactivité aux demandes diverses. Une liaison régulière est mise en place avec le Centre Hospitalier pour les livraisons de fournitures (produits d'incontinence, pharmacie, produits d'entretien, linge...).

FICHE D'IDENTIFICATION

Raison sociale	Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit Résidence Augusta Besson
Adresse	330 Camin De Sarsin – 30330 Saint-Paul-les-Fonts
Coordonnées	Tel : 04 66 33 27 30 Fax : 04 66 33 27 49 Courriel : Cadre de santé B. TARDIEU b.tardieu@hopitalpse.fr Site internet : www.hopitalpse.fr
Capacité / Activité	57 lits d'hébergement permanent 3 lits d'hébergement temporaire
Nature juridique de la structure	Établissement Public de Santé
Propriétaire des locaux	Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit
Habilitation aide sociale	Pour la totalité de la capacité
Statut du personnel	Fonction publique hospitalière
Code FINESS	300785367
SIRET GEOGRAPHIQUE	26300004400119
Directeur	Valérie BRUNIER
Président de la Commission Médicale d'Etablissement	Tanguy DOMENGES
Effectifs	59 agents

AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES

L'axe 1 constitue le projet dont les mesures répondent aux principaux défis à relever dans les cinq prochaines années et notamment, s'agissant du secteur médico-social du Centre Hospitalier, à l'amélioration du parcours des personnes âgées :

- Maintenir une qualité et une sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale,
- Promouvoir une politique de santé incluant la prévention,
- Permettre un accès aux soins répondant aux besoins de proximité tant pour les usagers que pour les professionnels de santé,
- Promouvoir le bien-être par des stimulations et des soins adaptés,
- Développer les alternatives à l'hospitalisation.

Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins

- Veiller à maintenir la qualité de prise en charge et l'accompagnement des résidents :
 - Accompagner les nouveaux professionnels à leur prise de poste et par un suivi des compétences acquises,
 - Actualiser le plan de formation en réponse à l'évolution des prises en charge en EHPAD,
 - Évaluer la qualité perçue de la prise en charge par des questionnaires réguliers.
- Améliorer la prise en charge de la douleur en s'ouvrant notamment aux techniques non médicamenteuses :
 - Investir des professionnels de la résidence Augusta Besson dans le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) de l'établissement sur le déploiement de ces techniques à l'intention des résidents ;
 - Développer des compétences pour diversifier l'offre de soins et valoriser le travail de l'équipe aide-soignante :
 - Aromathérapie,
 - Sophrologie,
 - Réflexologie plantaire et palmaire.
 - Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier. Un praticien spécialisé en soins

palliatifs intervient afin de former les équipes et mettre en place si nécessaire un traitement adapté.

- Consolider la culture de la qualité et de la sécurité des prises en charge par le cadre de santé (pertinence et culture du résultat) avec l'appui de la direction de la qualité :
 - Définir, exploiter et partager des indicateurs qualité,
 - Renforcer la culture du signalement sur la résidence,
 - Gérer et analyser les évènements indésirables,
 - Impliquer les équipes dans des audits réguliers,
 - Conduire des Analyses de Pratiques Professionnelles,
 - Conduire l'évaluation de la résidence conformément au référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la HAS (Haute Autorité de Santé).
- Maîtriser le risque infectieux, le respect de l'hygiène et la maîtrise des infections :
 - Conduire des audits et des enquêtes de prévalence avec l'appui de l'hygiéniste de l'établissement,
 - Promouvoir la vaccination des professionnels et des résidents,
 - Conduire la Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI) avec l'appui de l'hygiéniste.

Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents

- La personnalisation de l'accompagnement du résident :
 - Élaborer le projet de vie individualisé en concertation avec le Résident, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire,
 - Conserver les liens familiaux et sociaux,
 - Développer des partenariats afin de créer de la vie et de maintenir les acquis de la vie quotidienne,
 - Se rapprocher des souhaits des Résidents (les droits et libertés) en tenant compte des contraintes liées à la vie en collectivité.
- Améliorer la convivialité au sein de la résidence et favoriser l'estime de soi pour les résidents :
 - Favoriser l'ouverture sur l'extérieur et renforcer l'utilisation de la terrasse avec une cuisine d'été ;
 - Créer une chorale inclusive pour un partage résidents / familles / professionnels,

- Renforcer le rôle social pour certains résidents, attribuer des missions ;
 - Déployer la démarche Montessori pour le petit déjeuner et le goûter des résidents.
- La promotion des échanges intergénérationnels :
 - Renforcer le partenariat avec l'école, au-delà de la restauration des enfants déjà organisé sur l'EHPAD,
 - Promouvoir des manifestations culturelles sur site,
 - Favoriser l'intervention des bénévoles et des familles,
 - Organiser 2 fois par an des rencontres familles avec la présence de la direction.
- Hôtellerie :
 - Mobiliser les résidents pour la commission des menus, qui se tient dans la résidence, avec le responsable des cuisines et la diététicienne,
 - Planifier des repas à thème réguliers,
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire : impliquer les professionnels, les résidents et les familles.

Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d'accompagnement et lui permettre d'en être acteur

- Évaluer la satisfaction et l'insatisfaction des résidents :
 - Recueillir l'expression lors des CVS (Conseil de la Vie sociale) et des réunions familles,
 - Evaluer la satisfaction et l'insatisfaction des Résidents notamment grâce à une enquête de satisfaction annuelle.
- Veillez au respect des droits du résident :
 - Tracer dans le DPI (Dossier Partagé Informatisé) l'implication du Résident à son projet,
 - Formaliser le recueil du consentement éclairé du Résident,
 - Informer le Résident, sur la notion de personne de confiance,
 - Développer l'information et accompagner le Résident dans le recueil de ses directives anticipées et de son droit au refus de soins.

Mesure 4 : Avoir une réponse de proximité sanitaire

- Renforcer le positionnement du Centre Hospitalier comme SMR ayant un rôle en prévention secondaire pour limiter les conséquences fonctionnelles du grand âge,
- Faciliter les parcours en interne EHPAD → SMR pour optimiser la rééducation,
- Contribuer à maintenir l'autonomie du Résident porteur de maladies chroniques, en lien avec les acteurs du premier recours (infirmiers, médecins, pharmaciens...) grâce aux programmes d'éducation thérapeutique.

Mesure 5 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l'accompagnement de leurs proches

- Renforcer la connaissance du fonctionnement de la structure par le biais du CVS :
 - Impliquer les représentants des familles du CVS dans l'analyse d'évènements indésirables aux cotés des professionnels et la direction qualité,
 - Proposer la participation des familles membre du CVS, lors d'entretiens de médiation faisant suite à des réclamations.
- Accompagner l'usage des nouvelles technologies afin de faciliter les liens entre les personnes accueillies et leurs proches :
 - Créer des temps et des espaces d'échanges grâce à des tablettes et visio organisées avec les proches,
 - Permettre ce lien via des sites d'échanges numériques existants,
 - Maintenir l'action de bénévoles pour des sensibilisations à l'outil informatique.
- Proposer sur la résidence un accueil temporaire :
 - Organiser un accueil sur la journée en lien avec le service d'accueil de jour du Centre Hospitalier,
 - Planifier des séjours de répit en hébergement temporaire.
- Organiser des temps de partage :
 - Mettre en place 2 réunions familles par an avec le Directeur, le cadre, le médecin coordonnateur, la psychologue et les équipes,

- Mobiliser l'association Gard Alzheimer pour l'animation de groupes de paroles sur site à l'intention des aidants dont le proche est hébergé sur le secteur sécurisé,
- Inviter les familles lors des moments festifs de l'année.



AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Les parcours de prises en charge doivent répondre avec cohérence aux besoins actuels de la population en mobilisant les compétences disponibles sur le territoire. L'établissement affirme sa volonté de renforcer l'implication du résident et de sa famille dans la préparation des parcours internes dans le cadre d'un besoin de changement de secteur ou structure.

La stratégie de décroisement entre la ville, l'hôpital et les EHPAD favorise la construction de parcours structurés et efficaces, quels que soient les secteurs d'activités.

Mesure 6 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l'évolution des attentes de la population

- Proposer l'accès à des consultations de spécialités et de médecine générale sur le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit. L'objectif est d'éviter un épuisement de la personne âgée vulnérable par la réduction des trajets et des temps d'attente,
- Solliciter l'HAD (Hospitalisation A Domicile) dès que nécessaire pour éviter une hospitalisation,
- Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier ; intervention régulière d'un médecin en soins palliatif et les équipes pour partager et accompagner ensemble les projets de fin de vie,
- Solliciter l'astreinte infirmier de nuit sur l'EHPAD,
- Permettre un retour en EHPAD sécurisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui sortent des urgences ou d'une hospitalisation et qui ne relèvent plus de soins médicaux,
- Permettre l'accès aux résidents de l'EHPAD Augusta Besson au programme ETP sur la prévention des chutes.

Mesure 7 : Renforcer le lien entre la résidence, les médecins libéraux et l'hôpital

- Porter des actions de prévention et de santé publique à l'intention des professionnels et des familles,

- Offrir toutes les possibilités d'intervention aux professionnels libéraux sur la résidence (temps médical partagé, prise en charge des résidents, permanence des soins...),
- Développer le partage d'informations sécurisées,
- Activer la commission de gérontologie afin de fluidifier les échanges entre médecin coordonnateur et médecins libéraux intervenants dans la résidence.



AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS

Conjuguer management et éthique recèle de nombreux bienfaits durables sur l'organisation, sur le « bien-vivre au travail », sur la qualité du service et, in fine, sur les relations humaines. Se préoccuper du bien-vivre au travail est devenu un enjeu prioritaire d'attractivité et de fidélisation des personnels mais également de maîtrise des coûts du travail.

L'EHPAD Augusta Besson se veut attractif et reconnu, non seulement pour la qualité des soins, mais aussi pour la place accordée à la reconnaissance de tous les professionnels de la structure.

Les réformes impliquent une adaptation constante au changement. Cette dynamique est source de motivation, mais elle peut également être vectrice de stress. C'est la raison pour laquelle une vigilance particulière est portée au bien-vivre au travail.

La qualité de vie au travail (QVT) est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective. Elle permet d'articuler à la fois des mesures d'amélioration des conditions de travail, de qualité de service et de sa perception par les usagers.

Mesure 8 : Attirer, intégrer les nouveaux professionnels

- Déployer une stratégie de "marque employeur" afin de positionner le Centre Hospitalier dont dépend l'EHPAD Augusta Besson, comme un recruteur attractif,
- Favoriser des conditions de travail de qualité par un management de proximité :
 - Assurer l'accompagnement avec des suivis mensuels fait par le cadre de santé et le nouvel agent grâce au support d'évaluation de la maîtrise du poste.
- Valoriser les compétences des professionnels. Veiller à leur représentation dans l'arbre des compétences de l'établissement,
- Proposer une analyse des pratiques professionnelles entre pairs,
- Déployer la démarche éthique : permettre aux professionnels d'être en mesure de mieux faire face aux difficultés éthiques de l'accompagnement et du soin et aux enjeux relationnels complexes au sein des familles en bénéficiant notamment de l'appui du comité d'éthique du Centre Hospitalier,
- Organiser des échanges entre services,
- Impulser une dynamique de mobilité soit pour une montée en compétence ou pour des remplacements.

Mesure 9 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif

- Détecter les risques professionnels et préserver la santé des professionnels en lien avec le projet social de l'établissement,
- Développer des actions d'équipe autour de projet d'intéressement collectif,
- Proposer sur la résidence en lien avec l'Amicale du personnel du Centre Hospitalier, des séances de sport pour le personnel afin de favoriser la cohésion d'équipe, le bien-être au travail et la santé physique de chacun,
- Garantir des conditions de restauration adaptées aux besoins et contraintes.

Mesure 10 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers

- Soutenir l'utilisation de la visio-conférence pour des échanges inter sites ou formations à distance,
- Créer des messageries professionnelles grâce au projet de site intranet,
- Donner à chaque agent la possibilité d'un accès à distance pour son planning,
- Renforcer l'utilisation de lien vidéo avec les familles et leurs proches.

Mesure 11 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers

- Mobiliser la participation des résidents à la commission menu pilotée par le responsable restauration, la diététicienne,
- Animer des ateliers cuisine pour stimuler l'appétit, l'envie, l'autonomie des Résidents,
- Mettre en place des activités Montessori autour de la restauration, « se servir » seul,
- Réaliser annuellement une enquête de satisfaction,
- Mettre en place avec l'appui du CLAN (Comité Liaison Alimentation Nutrition) les recommandations de l'audit réalisé par l'association « Graines de Santé » financé par l'ARS.

Mesure 12 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles

- Sensibiliser et former les professionnels au respect des différentes chartes,
- S'assurer de l'application des 10 priorités de la charte Bienveillance,
- Diffuser et donner les explications aux résidents et familles sur les éléments concernant ces droits indiqués dans le contrat de séjour.

AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE

La responsabilité sociétale d'établissement (RSE) désigne la prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques engendrés par les activités de la résidence, des professionnels et des usagers. Cette démarche individuelle et collective doit être le fil rouge de toutes les actions ou activités.

L'engagement de la résidence en matière de développement durable se déclinera autour de trois thématiques :

- La mise en place d'une gouvernance au niveau du Centre Hospitalier pour répondre à ces nouveaux enjeux,
- L'optimisation des ressources,
- La maîtrise de l'impact environnemental.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de conduire des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des usagers et des professionnels, et de mettre en place des indicateurs de suivi.

Mesure 13 : Diminuer l'empreinte carbone de la résidence

- Favoriser le recours aux énergies renouvelables,
- Améliorer la gestion et les pratiques de consommation de l'eau,
- Veiller à la maintenance des installations et des équipements,
- Acquérir des équipements générateurs d'économies d'énergie.

Mesure 14 : Recourir à la dématérialisation avec l'objectif « Zéro papier »

- Poursuivre les actions déjà entreprises, les évaluer,
- Favoriser les solutions numériques dans tous les secteurs et notamment limiter la communication "papier".

Mesure 15 : Maîtriser l'impact environnemental de la résidence

- Poursuivre et développer le tri sélectif et le recyclage des déchets,
- Conduire une politique de valorisation des biodéchets,
- Mener des actions de lutte contre les gaspillages,

- Développer les recours aux produits bio, aux circuits courts et aux achats raisonnés,
- Favoriser les achats éco-responsables,
- Recourir aux pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement,
- Initier une démarche d'optimisation des transports pour les professionnels, les usagers et les partenaires :
 - Installer un abri vélo favorisant les déplacements à vélo des professionnels et des visiteurs afin de limiter l'impact sur l'environnement.



AXE 5. PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS

L'attractivité de l'EHPAD Augusta Besson se traduit par une activité soutenue.

Les exigences en termes de qualité et de sécurité, les contraintes réglementaires et la technicité des métiers, et l'évolution du profil des résidents hébergés nécessitent une adaptation constante des organisations.

La traduction pour répondre à ces objectifs passe par une recherche constante d'innovation alliant simplicité et efficacité, tout en respectant dans la contrainte budgétaire.

Mesure 16 : Optimiser le management participatif au sein de la résidence

- Promouvoir la démarche participative dans le management des équipes dans la perspective de pérenniser un collectif des professionnels autour des Résidents,
- Partager les indicateurs avec les équipes pour les impliquer dans les améliorations,
- Innover par une démarche projet issue du management participatif,
- Définir, en conformité avec la réglementation en vigueur, les responsabilités de chacun.

Mesure 17 : Aligner le système d'information de l'EHPAD sur les orientations stratégiques de l'établissement

- Améliorer la circulation et l'accessibilité de l'information professionnelle, notamment grâce aux outils numériques ;
- Développer l'information des usagers, des professionnels et des partenaires sur les services et la vie de la résidence.

Enfin, la vie du projet d'établissement de l'EHPAD Augusta Besson ne s'arrête pas à sa rédaction : c'est un document évolutif et révisé régulièrement.

Dans sa dimension prospective, le projet de résidence nécessite un suivi du plan d'actions sous forme de fiches-projet comprenant les objectifs visés, les échéances, la personne responsable et les étapes intermédiaires.